



Aide pour l'Apprentissage Anticipé de la conduite



Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **250 euros** pour la formation à la conduite des véhicules de la catégorie B en formule « conduite accompagnée » et ce dès l'âge de 15 ans.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Choisir une auto-école agréée,
- Remplir le formulaire,
- **Joindre le document de demande joint,**
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une copie du rendez-vous préalable,
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Si vous ne désirez pas recevoir votre subvention par virement bancaire, merci de rajouter une enveloppe timbrée, libellée à vos nom et adresse, pour recevoir le remboursement par chèque.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE



Formulaire de demande de subvention
Formation A A C

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date de naissance : _____

Parenté avec l'adhérent : _____

- Formulaire de demande
- Facture établie par l'auto-école
- Copie du rendez-vous préalable

- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement
- Ou**
- Une enveloppe timbrée pour un remboursement par chèque

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif
- RIB ou enveloppe

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement n° _____

- Chèque n° _____